

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de

SEANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 16 février 2017

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 février 2017

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-11

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote du N° 2017-01), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme LACROIX), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à M. JOINT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à, M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. ROULE jusqu'avant vote du PV)

VOEU DU CONSEIL
MUNICIPAL -
MISE EN PLACE D'UN
TRANSPORT COLLECTIF
ENTRE TREVoux ET LA
GARE DE SATHONAY

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Vu l'article L.2121-29 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal émet des vœux sur tout objet d'intérêt local ;

Vu le courrier du 7 février 2017 par lequel Madame CHIAVAZZA, conseillère municipale, demandait à Monsieur le Député-Maire que soit inscrit à l'ordre du jour un vœu du Conseil Municipal sur la mise en place d'un transport collectif entre Trévoux et la gare de Sathonay ;

Considérant que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'inscription à l'ordre du jour du vœu n°2017-11 ;

Considérant que les vœux émis par le Conseil Municipal sur tout objet d'intérêt local ne constituent pas des actes juridiques (Conseil d'Etat, 29 décembre 1997, SARL Enlem) ;

Où le rapport de Madame CHIAVAZZA proposant le vœu suivant :

" A l'heure où la pollution tue aujourd'hui plus de 48 000 personnes par an, nous, Maire et conseillers municipaux de la Ville de Caluire, demandons que la région s'engage sur la mise en place au plus tôt d'un transport collectif (BHNS ou Tram-train) entre Trévoux et la gare de Sathonay sur le tracé de l'ancienne voie ferrée sans modification de la voie verte entre Sathonay et Cuire.

Ce transport si possible un tram-train dont les avantages ont déjà été plusieurs fois démontrés permettrait :

- de réduire les conséquences sur la santé des populations de la pollution due au très important trafic des véhicules qui traversent de nombreux villages et en particulier notre commune ;
- de combler un manque évident de transports en commun en direction de Lyon sur la rive gauche, et donc de décharger la ligne rive droite qui est saturée (TER, grandes lignes, Fret ...) ;
- de faire réaliser aux usagers de ce futur transport des économies très importantes ;
- d'une manière plus générale, de lutter contre le tout-voiture, source non seulement de pollution atmosphérique et de pollution sonore mais aussi de blessures et décès dus à des accidents.

Pour notre commune en particulier, la mise en place d'une navette qui relierait la gare de Sathonay au métro Cuire en desservant la zone Périca éviterait à de nombreux automobilistes d'engorger les artères de Caluire et ses parcs de stationnement.

Nous demandons également que si l'option BHNS actuellement retenue venait à être recalée le projet de tram-train soit immédiatement et activement relancé car les Caluirard(e)s et les habitants du Val de Saône n'en peuvent plus d'attendre. Ne rien faire, c'est se rendre coupable de non-assistance à personnes en danger. "

M. THEVENOT propose l'amendement N° 1 suivant :

- Supprimer toute référence à tel ou tel mode technique de déplacement entre Trévoux et Sathonay, afin de ne pas pénaliser l'avancement de ce dossier.
- Supprimer " si possible un tram-train ", " (BHNS ou Tram-train) " et " Nous demandons également que si l'option BHNS actuellement retenue venait à être recalée le projet de tram-train soit immédiatement et activement relancé. "
- En revanche, il est important de préciser que seule une option souterraine est acceptable pour la voie verte.
- Remplacer " Pour notre commune en particulier, la mise en place d'une navette qui relierait la gare de Sathonay au métro Cuire en desservant la zone Périca " par " Pour notre commune en particulier, la mise en place d'un métro qui relierait la gare de Sathonay au métro Cuire "

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

par 40 voix pour et 3 abstentions,

- ADOPTE

l'amendement N° 1.

M. PETIT propose l'amendement N° 2 suivant :

- Ajouter à la fin du premier paragraphe : " Nous demandons également que la Métropole de Lyon et le Sytral accompagnent conjointement, notamment financièrement, cette démarche. "

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

par 34 voix pour, 7 contre et 2 abstentions,

- ADOPTE

l'amendement N° 2.

M. TOLLET propose l'amendement N° 3 suivant :

- Aouter " et Cuire " après " Caluire "
- Ajouter " Député " avant " Maire "
- Remplacer " demandons que la région s'engage sur " par " saluons l'engagement de la Région pour "
- Remplacer la dernière phrase par "Ne rien faire, comme la précédente majorité socialiste, communiste et verte du Conseil régional, est irresponsable ! "

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
par 34 voix pour, 5 contre et 4 abstentions,

- ADOPTE

l'amendement N° 3 .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

par 34 voix pour, 4 contre et 4 abstentions (Mme CHIAVAZZA ne prend pas part au vote)

- ADOPTE

le vœu ci-dessous :

" A l'heure où la pollution tue aujourd'hui plus de 48 000 personnes par an, nous, Député-Maire et conseillers municipaux de la Ville de Caluire et Cuire, saluons l'engagement de la Région pour la mise en place au plus tôt d'un transport collectif entre Trévoux et la gare de Sathonay sur le tracé de l'ancienne voie ferrée sans modification de la voie verte entre Sathonay et Cuire. Nous demandons également que la Métropole de Lyon et le Sytral accompagnent conjointement, notamment financièrement, cette démarche.

Ce transport dont les avantages ont déjà été plusieurs fois démontrés permettrait :

- de réduire les conséquences sur la santé des populations de la pollution due au très important trafic des véhicules qui traversent de nombreux villages et en particulier notre commune ;
- de combler un manque évident de transports en commun en direction de Lyon sur la rive gauche, et donc de décharger la ligne rive droite qui est saturée (TER, grandes lignes, Fret ...) ;
- de faire réaliser aux usagers de ce futur transport des économies très importantes ;
- d'une manière plus générale, de lutter contre le tout-voiture, source non seulement de pollution atmosphérique et de pollution sonore mais aussi de blessures et décès dus à des accidents.

Pour notre commune en particulier, la mise en place d'un métro qui relierait la gare de Sathonay au métro Cuire éviterait à de nombreux automobilistes d'engorger les artères de Caluire et Cuire et ses parcs de stationnement.

Les Caluirard(e)s et les habitants du Val de Saône n'en peuvent plus d'attendre. Ne rien faire, comme la précédente majorité socialiste, communiste et verte du Conseil régional, est irresponsable ! "

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 16 février 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET